

Décision relative à une demande d'utilisation d'un mélange de produits phytopharmaceutiques

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'arrêté du 7 avril 2010 modifié relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau mélange de produits phytopharmaceutiques REBOOT + ETALON

de la société GOWAN France SAS
enregistrée sous le n°2014-1766

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 4 août 2017,

Considérant que l'estimation de l'exposition, liée à l'utilisation du mélange extemporané des produits REBOOT et ETALON est supérieure au niveau acceptable d'exposition au fluaziname pour l'opérateur,

Considérant que l'estimation cumulée des expositions aux trois substances actives, liée à l'utilisation du mélange, conduit à un indice de risque non acceptable pour les travailleurs,

Considérant que les exigences prévues au paragraphe 1 point e) de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 susvisé ne sont pas respectées,

L'utilisation du mélange extemporané des produits phytopharmaceutiques désigné ci-après **n'est pas autorisée en France.**

Informations générales sur le produit

| | |
|-------------------------|--|
| Nom du produit | REBOOT |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | GOWAN FRANCE 5 Rue du Gué, 77139 Puisieux, France |
| Formulation | Granulé dispersable (WG) |
| Contenant | 330 g/kg - cymoxanil 330 g/kg - zoxamide |
| Numéro d'intrant | 2140188 |
| Numéro d'AMM | 2140126 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usages | Professionnel |

Informations générales sur le produit

| | |
|-----------------------------|---|
| Nom du produit | ETALON |
| Type de produit | Second nom |
| Titulaire | NUFARM SAS 28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers France |
| Formulation | Suspension concentrée (SC) |
| Contenant | 500 g/L - fluaziname |
| Produit de référence | Nom commercial <input type="text"/> NANDO |
| Numéro d'intrant | 2090067 |
| Numéro d'AMM | 2090017 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usages | Professionnel |

A Maisons-Alfort, le

23 AVR. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

| Usages | Dose d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai avant récolte (jours) |
|--|---|-------------------------------|-----------------------------|
| 15653201 Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Mildiou(s) | REBOOT : 0,45 kg/ha ETALON : 0,40 L/ha | 4/an | 7 |
| Motivation du refus : L'utilisation du mélange est refusée en raison de l'exposition inacceptable au fluaziname pour l'opérateur et d'un indice de risque, lié aux trois substances actives, non acceptable pour les travailleurs. | | | |